

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-120

LE PRESIDENT,

Objet :

**Marché de maîtrise d'œuvre
des travaux d'augmentation du
niveau de protection à Q70 du
système d'endiguement de
l'Hôpital sur Rhins, à St Cyr de
Favières**

Avenant n°3 - EGIS EAU

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2026-039 du comité syndical du 20 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, des accords-cadres et les délégations de service public, quels que soit quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles L. 2194-7 et R. 2194-7 du Code de la commande publique portant sur les modifications non substantielles des marchés publics ;

Considérant le marché passé avec EGIS EAU, pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins à Saint Cyr de Favières, notifié le 4 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'à la fin des opérations de réception de travaux prévues le 31 décembre 2026.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de St Cyr de Favières avec la société EGIS EAU ;

2°) de préciser que l'avenant n°3 a pour objet de prolonger la durée d'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre jusqu'à la date de fin des opérations de réception le 31 décembre 2026.

Roanne, le 18 juin 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

Roanne, le 18 juin 2026

Le Président

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 3

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Roannaise de l'Eau
63, rue Jean JAURES
CS 30215
42 313 ROANNE Cedex



B - Identification du titulaire du marché public

EGIS EAU SAS

889 rue de la Vieille poste
CS 89017
34 965 MONTPELLIER CEDEX 2

Siret n° = 493 378 038 00266

C - Objet du marché public

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins, à Saint Cyr de Favières

- Date de la notification du marché public : **04.04.2024**
- Durée d'exécution du marché public : **28 mois jusqu'à réception d'achèvement des travaux.**

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **106 950.00 € HT**
- Montant TTC : **128 340.00 € TTC**

Nouveau montant du marché public suite à l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **118 679,36 € HT**
- Montant TTC : **142 415,23 € TTC**

D - Objet de l'avenant



Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'à la fin des opérations de réception des travaux, **soit jusqu'au 31/12/2026.**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Cyril MARCHAL Directeur Territoire Centre Est	A Clermont F17 le 15/06/2026	 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :



« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)